Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180115-5692_2018_007-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2018-007

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 8 février 2018

L'An deux mille dix huit et le huit février à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, FRANCOIS GIBAUD, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ERIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, MATHILDE KOUJI DECOURT, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, ALAIN MACKE

PROCURATIONS :
CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, STEPHAN CÉRÉT à SYLVIE FRANCIN, JENNIFER PAILLAUX à FRANCOISE JOSSET, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL à ANNE-MARIE COLOMBANI

ABSENTS :
MARC GUILLAUME, JEAN-JACQUES LION, AUDREY GIUNCHIGLIA, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 13 FEV. 2018

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180115-5692_2018_007-DE

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

En application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la Commune au vu du bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2017.

Ce bilan est le suivant :

I – CESSIONS

Néant.

II – ACQUISITIONS

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	Surface	Prix	Date de délibération du Conseil Municipal	Date de signature de l'acte
Acquisition de la parcelle en nature de stationnement et voirie cadastrée AE n° 379, sise avenue de la 1ère Armée à Draguignan, appartenant à la Communauté d'Agglomération Dracénoise	440 m²	1 €	25/05/2016	04/03/2017
Acquisition du local commercial cadastré AB 1165 (lot 9), sis 1 rue de l'Ancien Théâtre à Draguignan, appartenant à Madame Josiane LECA	30 m²	4 500 €	03/02/2017	04/04/2017
Acquisition du local commercial cadastré AB 655 (lots 10 et 11), sis 38 rue de Trans à Draguignan, appartenant à Monsieur Jean-Marc BELGRANO	110,04 m²	75 000 €	19/06/2017	08/08/2017
Acquisition du parc paysager de la ZAC Chabran, parcelles AE 380, 381 et 382 sises à Draguignan, appartenant à la SAIEM de Construction de Draguignan	37 264 m²	1 €	10/03/2017	24/10/2017
Acquisition de la parcelle cadastrée AK 73, sise 19 boulevard des Oliviers à Draguignan, appartenant aux Consorts BECKER-BUCCAFURRI	2 680 m²	335 000 €	11/10/2017	21/12/2017
TOTAL		414 502 €		

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180115-5692_2018_007-DE

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2017 par la commune de Draguignan, tel que détaillé ci-dessus ;
- dire que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2017 par la commune de Draguignan, tel que détaillé ci-dessus ;
- dit que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune.

Fait à Draguignan, le 8 février 2018

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan